

REÇU  
2 0 NOV. 2015Sous-Préfecture  
de SAINTESEXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2015 - 00072Nombre de Conseillers : L'an deux mil quinze, le cinq novembre

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE GEMME, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe GACHET, Maire  
Date de Convocation du Conseil Municipal : 02 novembre 2015**Étaient présents** : Ms Mmes Philippe GACHET, Daniel FRICAUD, Corinne SCHNEIDER, Magali LEGLISE, Jérôme LOUIS, Corinne BAUDRIT, Anne-Cécile BELAVOIR, Loïc GACHET, Laurent LIGNER, Philippe BROCCO**Excusés** : M. Mmes Brigitte MOUTARD, Bruno ROY, Stéphanie DEMONSAIS, madame Patricia PAUL donne pouvoir à monsieur Philippe BROCCO**Absent** : Jean-Jacques LEGLISE,

Madame Anne-Cécile BELAVOIR est élue secrétaire.

**Règlement du cimetière  
espace des cavurnes**

Suite à l'acceptation de la création d'un espace avec des cavurnes dans le cimetière communale dans le carré n°3, monsieur le Maire propose de fixer un tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité

- la durée de la concession sera de 50 ans
- le prix de la concession est fixé à 70.00 € (dimension 0,80 x 0,80 x 0,60).
- les droits de timbres seront appliqués au tarif en vigueur
- charge monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce sujet.

Fait et délibéré les jour, mois et an désigné ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,

<p>Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue à la Sous-Préfecture le</p>
--

Le Maire,



Philippe GACHET